

# Des citoyens plus libres dans l'État de New York

Le Sénat de l'État de New York vient d'afficher sa volonté d'ouverture en créant un espace dédié (dont nous avons traduit la page d'accueil ci-dessous) où il annonce son intention de proposer à ses administrés des « Free and Open-Source Software & Services ».



Ce billet est à rapprocher de S'il te plaît... dessine-moi une ville libre qui concernait la ville de Vancouver, ainsi que du plan d'action britannique en faveur de l'Open Source. Sans oublier bien sûr l'article New York : déduction d'impôts pour les développeurs Open Source ?<sup>[1]</sup> qui témoigne du réel intérêt porté par cet état américain vis-à-vis du logiciel libre.

Formats ouverts, accès aux données et logiciels maisons mis à disposition sous licence libre, cela semble n'être que du bon sens lorsqu'il s'agit de politique et de deniers publics. Cela ne va pourtant pas encore de soi, parce que nous héritons le plus souvent d'une situation antérieure baignant consciemment ou non dans une « culture propriétaire ».

Ce n'est pas la France qui nous contredira, dont la nouvelle version de travail du Référentiel Général d'Interopérabilité (RGI) constitue plus qu'une déception en la matière.

## Le Sénat de l'État de New York en route vers l'Open Source

**Free and Open-Source Software & Services**

*New York State Senate – juin 2009 – Licence Creative Commons*

*By-Nc-Nd*

*(Traduction non officielle Framalang : Poupoul2 et Tyah)*

## **Bienvenue au Sénat ouvert de New York**

Afin de poursuivre son engagement de transparence et d'ouverture, le Sénat de l'État de New York s'engage dans un programme de pointe afin non seulement de libérer les données, mais également d'aider les citoyens et de donner un exemple de restitution à la communauté. Sous ce programme et pour la toute première fois, le Sénat de New York donnera aux développeurs et aux autres utilisateurs un accès direct à ses données grâce à des API et publiera ses propres logiciels. En plaçant dans le domaine public les données et développements technologiques créés par le Sénat, le Sénat de New York espère animer, renforcer et engager les citoyens dans la création politique et le dialogue.

Ce que vous trouverez ici :

- Des interfaces de programmation (API) pour construire vos propres applications et services
- Des widgets interactifs pour faciliter le partage sur vos sites, profils ou blogs
- Des logiciels originaux tels que des modules Drupal et des bibliothèques Java
- Des ensembles de données dans des formats variés, accompagnés de langages simples et d'explications graphiques sur des documents importants et des définitions
- Les règles légales et les licences adoptées par le Sénat garantissant que ces informations et ces outils peuvent être librement utilisés

Merci d'utiliser les données et outils offerts ici, de les mixer, de les améliorer, et de les re-distribuer pour aider le Sénat à former et impliquer les citoyens de New York.

## API

Le Sénat de New York a créé une API développeur afin d'aider les organisations et les particuliers à compiler les données du Sénat tel qu'ils le souhaitent. L'objectif principal était de proposer les enregistrements du LRS (*NdT : Legislative Retrieval System, base de données de suivi des décisions législatives, de la proposition jusqu'au vote*) dans un format ouvert. Ces données peuvent alors être interrogées au travers d'une simple API afin de produire des résultats dans de nombreux formats ou standards, XML (RSS, Atom, schémas personnalisés), JSON, CSV, HTML (widgets).

- Naviguer sur le service Open Leg
- Consulter la documentation développeur de l'API

## Widgets embarqués

Les widgets sont un moyen agréable et simple de diffuser des informations importantes auprès du public. Merci de consulter notre bibliothèque de widgets et servez-vous dans les outils qui amélioreront l'expérience de vos utilisateurs et des nôtres, sur l'ensemble du Web. Si vous avez votre propre widgets utilisant notre API ou nos données, contactez-nous et nous pourrions le présenter ici.

## Logiciels originaux

En tant qu'utilisateur de logiciel Open Source, le Sénat de New York souhaite restituer à la communauté qui lui a tant donné, y compris ce site Web. Afin de satisfaire ses besoins, le Sénat crée en permanence du nouveau code et corrige des dysfonctionnements existants. Non seulement le Sénat reconnaît qu'il a une responsabilité de restitution à la communauté Open Source, mais les développements publics, réalisés avec de l'argent public devraient être publics.

Vous pouvez trouver tout le code source du Sénat de New York publié sur Github à <http://github.com/nysenatecio>.

## Ensembles de données

La page Open Data (*NdT : Données ouvertes*) du Sénat de New York est le dépôt officiel de toutes les données gouvernementales. Vous pourrez ici naviguer au travers des données produites et étudiées par le Sénat dans leur forme originale ainsi que d'autres types de fichiers variés créés pour votre confort, y compris : des feuilles de calcul Excel, des fichiers CSV, texte ou PDF (liste non exhaustive). Afin de compléter les données source qu'il rend publiques, le Sénat a également créé l'Initiative Langage Simple (*NdT : Plain Language Initiative*) conçue afin de permettre d'expliquer les jeux de données complexes et les mentions légales en langage simple.

- Naviguer sur Open data
- Naviguer sur Plain Language Initiative

## Logiciels Open Source et licences de logiciels

Afin de rendre public au maximum les informations et les logiciels du Sénat, Il a été adopté un système unique de double licence : la GNU General Public License ainsi que la BSD License. Ce système a pour objectif de garantir que les licences publiques sont utilisées dans chaque cas particulier tels que :

1. Chaque logiciel publié et contenant des composants initialement sous licence GPL doit être publié conformément aux termes de la licence GPL V3.
2. Chaque logiciel créé indépendamment par le Sénat sans licence initiale sur aucun de ses composants sera publié sous double licence et prendre l'une de ces formes : (a) licence BSD, ou (b) licence GPL. L'utilisateur final d'un tel logiciel choisira la licence qui aura le plus de sens pour son projet.
3. Concernant les logiciels contenant des mentions légales autres que la GPL, le CIO (*NdT : Chief Information Officer, responsable des technologies de l'information*)

*et de la communication*) décidera du mode de publication de tels logiciels.

## **Notes**

[1] Crédit photo : Aku Busy (Creative Commons By)